

**EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS****Du COMITE SYNDICAL du 26 JUIN 2013**

L'An Deux Mille Treize, le Vingt Six Juin, à Dix Neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Monsieur JOURDAIN,  
Madame MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur EVANGELISTA,  
Monsieur LAFONT, Monsieur GELIN, Monsieur PARTRAT,  
Monsieur SAUNIER,

Monsieur BEGUIN présente un pouvoir de Mme NICOLAS  
Monsieur ROUX présente un pouvoir de Monsieur FIORINI  
Monsieur PARTRAT présente un pouvoir de Mme GUICHERD  
Mme MIQUET présente un pouvoir de Mme BARET

**Objet :**

**Élargissement des  
moyens de paiement  
à la piscine  
intercommunale :  
acceptation des  
chèques vacances**

Considérant que de plus en plus de personnes disposent de chèques vacances et que Monsieur le Président propose que la piscine accepte ce mode de paiement.

Après Délibération,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les chèques vacances comme moyen de paiement à partir du 2 septembre 2013.

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec l'Agence Nationale du Chèque Vacances (ANCV) et de tout document s'y afférent.

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.  
Fait à St Laurent de Mure, le 27 juin 2013.

Le Président,

Bernard BEGUIN

